

Lannion Football Club

Heures ouverture secrétariat Lundi-Mardi-Vendredi De 9h à 12h et de 14h à 18h Jeudi 9h-12h - Fermé le mercredi 02.96.37.53.93

lannion.fc@wanadoo.fr

BULLETIN DE RESERVATION

VIDE-GRENIER DU

08/08/2021

A LANNION (Parking Centre Leclerc Route de Perros)

ALIMENTAIRES INTERDITS!						
A COMPLETER EN MAJUSCULE						
NOM:				PRENOM:		
ADRESSE :						
CODE POSTAL :				VILLE :		
N° CARTE D'IDENTITE :						
DELIVRE LE :					LIEU :	
ADDESSE MAIL (nour co		onfirmation réservation)				
ADRESSE MAIL (pour confirmation réservation) ou N° Téléphone						
NOMBRE DE METRES LINEAIRES :					3 € le mètro	e
VEHICULES: 4 METRES MINIMUM POUR UNE PETITE VOITURE (TWINGO /GOLF / CLIO) 5 METRES MINIMUM POUR LES AUTRES VOITURES 6 METRES MINIMUM POUR LES CAMIONS REGLEMENT D'UN TOTAL DE: € (Obligatoire à la réservation)						
PAR : CHEQUE à l'ordre de LANNION FOOTBALL CLUB						
MARCHANDISE MISE EN VENTE :						
LANNION F	ITS A JOIND OOTBALL CLU 2302 Lannion (JB	PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE RECTO/VERSO PHOTOCOPIE CARTE PROFESSIONNELLE REGLEMENT DE LA RESERVATION			
Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué après 09heures du matin Toute réservation est considérée comme définitive. Aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des marchandises d'origine douteuse. La vente d'armes, animaux et contrefaçons est interdite et punie par la loi.						
PARTICULIER Je soussigné(e),déclare sur l'honneur: - ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce) - n'avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cour de l'année civile(Article R321-9 du Code Pénal)						
PROFESSIONNEL Je soussigné(e),déclare sur l'honneur: - être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce - Posséder une carte de commerçant ambulant ou une carte professionnelle						
Fait le : SIGNATURE:						
VOTRE PLACE SERA RESERVEE DES RECEPTION DU DOSSIER IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER DES POUBELLES SUR PLACE						